

# Adhésion au S.N.P.M.N.S pour 2.41 € /mois

Le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs est l'organisme (loi de 1884) qui regroupe l'ensemble des professionnels représentant l'intérêt public des Activités Aquatiques et de la Natation (A.A.N.) en Métropole, en Outre mer et à l'Étranger.

Secteur public, privé, saisonnier, auto entrepreneur.

## 8 raisons pour nous rejoindre :

- 1) **Un prix Unique pour tous** : Face à l'augmentation des charges en lien avec notre représentativité, à partir de Mai 2024 l'adhésion est de **85 €/an**. Celle-ci incluant l'**assurance Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire** (références code du sport et de la consommation). *Dégrèvement d'impôt de la cotisation à hauteur de 66%.*  
**Donc un coût réel de 2,41 € / mois.**
- 2) **Gestion et représentation mutualiste** : Le syndicat, ce sont des collègues en activités qui représentent et organisent mutuellement la profession face aux institutions. Nous travaillons pour mettre le collectif au bénéfice de l'ensemble des professionnels de l'A.A.N., mais aussi **des personnels isolés et parfois vulnérables.**  
**Exemples : Jugements CCNS application du droit du travail et de la convention collective nationale du sport, Jugements de Saint-Brieuc intoxication aux chloramines, Jugement de Lyon refus d'agrément à une collègue, Jugements de Rennes droit syndicaux, Jugement de Montreuil non renouvellement de contrat en raison de grossesse discrimination, Jugement de Guadeloupe licenciement abusif, etc...** Des dossiers traités chaque année en Métropole et Outre mer suite à des noyades, blessures, agressions, dégradations...
- 3) **Réponses à vos questions** : Les élus des commissions répondent à vos questions dans les domaines de la **Santé, Conflit interne-externe, Droit du travail, Secourisme, Pédagogies, CAEPMNS, Réglementation, Juridique, POSS, Prévention des risques, Hygiène, Sécurité, E.R.P. piscine, Formations, ...** sous l'égide d'une coordination administrative et d'un juriste.
- 4) **Défense tout en s'adaptant aux dérèglementations** : Le SNPMNS, c'est défendre et représenter les personnels de l'A.A.N. tout en conseillant et en étant force de propositions. Rappels à la réglementation, négociation, préavis, tracts, formations,...le tout en gardant comme priorité l'intérêt général lié à la loi fondatrice du 24 mai 1951 déclinée dans le code du sport autour des notions d'apprendre à nager au plus grand nombre et de sauver.

- 5) **Informer** : 3 revues de qualité par an, une newsletter régulière, un site [www.snpmns.org](http://www.snpmns.org) , une page [Facebooksnpmns](https://www.facebook.com/snpmns) et des informations par courriels via [contact@snpmns.org](mailto:contact@snpmns.org) . Si vous vous formez, vous pouvez aussi avoir des retours réguliers pour assurer votre position de délégué national.
- 6) **Sensibiliser et promouvoir** : Par la mise en œuvre des Journées Nationales de Prévention de la Noyade (JNPN) depuis 2008, nous visons à mettre en avant l'intérêt de nos professions d'intérêt publiques tout en sensibilisant sur la Prévention de la Noyade en France. Pour cela, nous communiquons différents supports : Film, vidéos, projets pédagogiques, affiches, brochure, flyers, brevets, quiz, communiqués de presse, projet clé en mains, ateliers sauvetage secourisme, etc... et nous accompagnons l'Etat qui nous a rejoint dans cette démarche depuis 2019 en organisant des évènementiels tous les été en plus des JNPN mises en œuvre par les MNS dans les piscines. Infos sur [www.snpmns.org](http://www.snpmns.org)
- 7) **Un tee-shirt, et une attestation d'assurance RC Pro prestataire de service** : Dès l'inscription en ligne ou par bulletin d'inscription : un tee-shirt peut-être commandé et une attestation d'assurance du groupe AXA RC Pro Prestataire de service vous sera envoyée. Elle est de haut niveau, couvrant l'ensemble des missions des professionnels de l'A.A.N. et ses actions transversales...
- 8) **Une Responsabilité Civile Professionnelle de Haut Niveau** : En 2023, avec 42% des syndiqués de la filière A.A.N., l'Etat sous vérification d'huissiers, reconnaît le syndicat mutualiste SNPMNS comme majoritaire des professionnel des piscines et milieu naturel en France. Ce nombre d'adhérent largement majoritaire dans le domaine de l'A.A.N. a amené notre assureur AXA à adapter la couverture des adhérents. Face aux actions éducatives et de surveillance, le contrat actuel couvre le champ aquatique mais aussi des APS connexes comme la PPG, les étirements, les échauffements, les actions en milieu naturel, la location de matériel pédagogique aquatique, l'encadrement du sport collectif, de la marche nordique et des métiers de la forme en dehors de toute pratique de compétition.

L'été approche, je mets à jour mon assurance professionnelle et

JE ME SYNDIQUE en ligne sur [snpmns.org](http://snpmns.org)